

# Commune de Valbirse

## SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 12 JUIN 2017, A 19H00, A LA SALLE COMMUNALE DE MALLERAY

#### Procès-verbal no 11

#### Ordre du jour

- 1. Appel
- 2. Adoption du procès-verbal du 6 mars 2017
- 3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
- 4. Approuver les comptes communaux 2016
- 5. Approuver, sous réserve de référendum facultatif, un crédit d'engagement de fr. 710'000.00 pour la réfection du bâtiment à Chemenay 11 (sapeurspompiers et Travaux publics)
- 6. Réponse à la motion 2016 / 01 du PS et sympathisants « créer les conditions-cadres pour une planification optimale des infrastructures d'accueil, d'encadrement et d'éducation dédiées à l'enfance »
- 7. Election d'un membre à la Commission scolaire
- 8. Election d'un membre à la Commission de gestion et de surveillance
- 9. Développement du postulat no 01/2017 du groupe PS et sympathisants « Et si à Valbirse la population se remettait à rêver un peu ? Elle pourrait s'approprier et magnifier la commune qu'elle a choisi de créer! »
- 10. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance
- 11. Rapport de la Commission scolaire
- 12. Informations du Conseil communal
- 13. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
- 14. Questions orales

#### 1. Appel

La liste de présences fait constater ce qui suit :

membres présents : 30
membre excusé : 0
membre absent : 0

#### 30 membres sont présents :

M. BARTLOME Anton, Mme BARTLOME Anissa, M. BERBERAT Cédric, BERNASCONI Enrico, Mmes BEXKENS Sylvie, BILAT Sophie, M. BLANCHARD Sébastien, Mme CARPIO Elisabeth, MM. CHARPIE Eric, CURTY Nicolas, DEHLINGER Marcel, DIAZ José, GERBER Christophe, GERBER Timée, Mmes GERBER Valentine, GRABER Nadine, GROSJEAN Virginia, GUGEL Murielle, MM. JUFER Jacques-Henri, LOMBARD Thierry, MONNERAT Serge, Mme NOIRAT Micheline, M. SALZMANN Daniel, Mmes SCHINDLER Christine, SESTER GERBER Marika, MM. UTERMANN Marc, VILLOZ Franco, WEBER Pascal, Mme WEIBEL Sandrine, M. ZUERCHER Jean-Marc.

#### Présidence :

M. BLANCHARD Sébastien, Président

#### Représentation du Conseil communal :

MM. ANNONI Paolo, Maire; Mme BARBAGALLO Séverine, Vice-maire, BLAESI Stève, MINDER Yann, MORAND Steve, ROTHENBUEHLER André, Conseillers.

#### Chancellerie communale:

M. LENWEITER Thierry, Secrétaire communal Mme AEBERHARD Sandra, Secrétariat Conseil général M. BEUCHAT Charles-André, Administrateur des finances

M. Sébastien Blanchard, Président: ouvre cette deuxième séance du Conseil général de l'année 2017 et la onzième de l'existence de Valbirse. Il salue les personnes présentes. La convocation a été faite par publication dans la feuille officielle du district de Moutier no 20 du 31 mai 2017 ainsi que par convocation personnelle.

Il demande que les personnes qui souhaitent prendre la parole s'adressent à lui de manière explicite, que les membres désirant poser des questions orales en fin de séance doivent s'annoncer auprès du Président. Les interventions doivent se faire uniquement depuis la tribune, les textes des interventions sont à remettre à la secrétaire pour faciliter la prise du procès-verbal et permettre ainsi la retranscription des propos à l'identique. Lors des votes à mains levées, les élus sont tenus de le faire de manière claire afin de faciliter le travail des scrutatrices. Cette séance fait l'objet d'un enregistrement pour les besoins du procès-verbal.

Il salue la présence de Mme Murielle Gugel du PS et sympathisants qui a remplacé M. Gérard Mathez, démissionnaire. Bienvenue également à M. Enrico Bernasconi de la Liste libre qui a pris la place de M. Ken Romy, ayant démissionné lors de la dernière séance du Conseil général. Il leur souhaite la bienvenue et ces deux nouveaux membres sont applaudis.

Aucune excuse n'est parvenue au Président, tous les membres sont présents. La liste des présences est mise en circulation pour signature.

30 membres sont présents, la majorité absolue est de 16 voix.

La séance se déroulera selon l'ordre du jour publié qui fait état de 14 points et il en donne lecture.

Le Président a, pour sa part, 2 propositions de modification. La première concerne le point numéro 5, comme il l'a l'a fait savoir par le biais du courriel qu'il a envoyé à chacun. Il est proposé de retirer le point numéro 5 de l'ordre du jour suite à la rencontre de vendredi 9 juin avec Messieurs Annoni et Morand et, d'entente avec les représentants des groupes présents (tous sauf le groupe PLR qui était excusé). Le projet proposé offre de belles perspectives, mais n'est pas suffisamment avancé à l'heure actuelle pour se prononcer. Il propose donc de retirer ce point de l'ordre du jour de la séance de ce soir pour permettre au Conseil communal de progresser dans la planification de ce projet.

Une deuxième proposition pour l'ordre du jour est l'ajout d'un point nommé « démission » puisque nous avons reçu la démission d'un conseiller général.

Aucune autre proposition n'est faite.

- 1) La proposition de retrait du point 5 du crédit de fr. 710'000.- pour la réfection du bâtiment Chemenay 1 est acceptée à l'unanimité.
- 2) La proposition de l'ajout d'un point supplémentaire intitulé « démission » est acceptée à l'unanimité.

Le point 5 étant supprimé, la numérotation des autres points est décalée.

La parole n'étant plus demandée, l'ordre du jour est passé au vote. Il est accepté à l'unanimité avec les deux modifications et se présente ainsi :

#### Ordre du jour

- 1. Appel
- 2. Adoption du procès-verbal du 6 mars 2017
- 3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
- 4. Approuver les comptes communaux 2016
- 5. Réponse à la motion 2016 / 01 du PS et sympathisants « créer les conditions-cadres pour une planification optimale des infrastructures d'accueil, d'encadrement et d'éducation dédiées à l'enfance »
- 6. Election d'un membre à la Commission scolaire
- 7. Election d'un membre à la Commission de gestion et de surveillance

- 8. Développement du postulat no 01/2017 du groupe PS et sympathisants « Et si à Valbirse la population se remettait à rêver un peu ? Elle pourrait s'approprier et magnifier la commune qu'elle a choisi de créer! »
- 9. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance
- 10. Rapport de la Commission scolaire
- 11. Informations du Conseil communal
- 12. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
- 13. Questions orales
- 14. Démission

#### 2. Procès-verbal du 6 mars 2017

M. Sébastien Blanchard, Président : demande si des remarques sont à formuler ou s'il y a des modifications à apporter concernant la rédaction de ce procès-verbal no 10. Il est passé en revue page par page de 159 à 188. Il fait une remarque en page 170 : point 8, deuxième ligne, on parle bien de directive et non de directrice sur l'utilisation professionnelle des TIC.

<u>DECISION</u>: ce procès-verbal no 10 du 6 mars 2017 est accepté, avec la modification apportée ci-dessus, par 29 voix et 1 abstention.

#### 3. <u>Déclarations de principe des groupes</u>

Une déclaration de groupe est faite.

M. Thierry Lombard, Alternative: lors de sa séance préparatoire, le groupe Alternative s'est penché sur le règlement concernant les élections et votations aux urnes. L'article 42, et en particulier les alinéas 3 et 4 ont retenu son attention. Cet article assure l'élection d'au moins deux représentants pour chaque village au Conseil général.

« 3. Si un village n'est représenté par aucune des personnes élues conformément à l'article 41, ce sont les personnes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages dans le village qui sont élues. »

lci, on ne parle que du cas où il manquerait les deux représentants, il faudrait inclure dans cet alinéa le cas d'un seul représentant élu normalement. Cet alinéa indique que l'on doit compter les voix séparément pour chaque village, ce qui nous paraît impossible car les citoyens sont libres de déposer leur bulletin de vote dans n'importe quel local de vote de la commune ou de voter par correspondance. Le triage des votes par village compliquerait à l'excès le dépouillement et serait même, à leur avis, contraire au principe du respect du secret du vote.

« 4. La personne qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages dans le village mais qui est portée sur une liste n'ayant pas obtenu de siège est évincée de l'élection. Dans ce cas, la personne ayant obtenu le deuxième meilleur résultat dans le village est élue, pour autant que la liste sur laquelle elle est portée ait obtenu un siège. Cette opération est répétée jusqu'à l'attribution du siège garanti. »

Cet alinéa pose aussi le problème du comptage séparé des suffrages. Mais il y a plus grave. Il est fort possible que l'on ne trouve pas de représentant non élu d'un village sur une liste ayant obtenu au moins un siège. Dans ce cas, et d'après le règlement tel qu'il est à l'heure actuelle, l'élection ne pourrait pas être validée et il y aurait un voire deux sièges vacants.

En conséquence, nous demandons au Conseil communal de se pencher très rapidement sur une modification du règlement pour qu'il puisse être accepté par le Conseil général, et validé par l'OACOT avant les prochaines élections.

M. Sébastien Blanchard, Président : remercie M. Lombard pour sa déclaration.

#### 4. Approuver les comptes communaux 2016

M. Sébastien Blanchard, Président : passe la parole à M. Paolo Annoni, Maire, pour ce point de l'ordre du jour.

M. Paolo Annoni, Maire: donne un résumé des comptes et des documents fournis aux membres du Conseil général. L'organe de la commission de gestion et la fiduciaire chargée de la vérification des comptes ont également préavisé les comptes 2016. Un rapport succinct a été établi par Soresa pour la conformité de la présentation et de la tenue des comptes et en recommande l'approbation. La Commission de gestion a également participé à une rencontre avec le Conseil communal le 11 mai dernier pour la présentation des comptes.

Le Maire reprend les comptes tâche par tâche sur le document qui a été distribué aux membres du Législatif. Les comptes communaux 2016 sont satisfaisants; ils présentent des charges d'un montant de fr. 24'250'545.16, des revenus pour fr. 24'312'017.97, soit un excédent de revenus de fr. 61'472.81.

| Excédent du bilan au 01.01.2016 | fr. | 3'402'380.94 |
|---------------------------------|-----|--------------|
| Résultat annuel 2016            | fr. | 61'472.81    |
| Excédent du bilan au 31.12.2016 | fr. | 3'463'853.75 |

Il donne ensuite un résumé des faits marquants :

| Impôts directs des personnes physiques             | fr. | 353'000.00 |
|--|-----|------------|
| Impôts sur les gains immobiliers                   | fr. | 162'000.00 |
| Amortissement du patrimoine administratif existant | fr. | 131'000.00 |

| Part de Valbirse au fonctionnement du syndicat de l'ESMA fr.       | 117'000.00 |
|--|------------|
| Charges de personnel - fr.   | 383'000.00 |
| Honoraires de spécialistes (architectes et ingénieurs) - fr.       | 110'000.00 |
| Entretien des bâtiments y compris réfection toit halle gym - fr.   | 155'000.00 |
| Entretien des biens immobiliers véhicules machines logiciels - fr. | 92'000.00  |

Le tableau des investissements 2016 est également repris pour des explications.

Le Conseil communal, dans sa séance du 27 avril 2017, a accepté les comptes 2016 à l'attention du Conseil général et propose à ce dernier de les approuver. M. Beuchat est à disposition pour des questions de détail. Le Maire remercie d'ailleurs chaleureusement ce dernier pour son excellent travail.

<u>M. Sébastien Blanchard</u>, Président : les membres qui ont des questions fondamentales susceptibles de remettre en question l'entrée en matière sont priés de les poser avant le vote sur l'entrée en matière. Les autres questions de détail seront posées après l'entrée en matière.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : dans le cadre de la création de l'entité de Valbirse, il y a 3 ans, les communes de Pontenet, Malleray et Bévilard ont diminué globalement leur quotité. Il n'était pas acquis que la nouvelle commune puisse présenter des comptes équilibrés, or, pour la deuxième année c'est le cas. Bien que la situation financière de Valbirse ne nous offre pas de marge de manœuvre importante, il faut relever les efforts et la volonté du Conseil communal pour présenter des comptes équilibrés. Pour cette raison, le groupe PLR et sympathisants recommande l'entrée en matière sur le point 4 de l'ordre du jour, approuver les comptes communaux 2016.

L'entrée en matière n'est pas combattue, elle est acceptée à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

<u>M. Marcel Dehlinger</u>, PLR et sympathisants, membre de la Commission de gestion et de surveillance :

Les comptes 2016 se présentent ainsi :

|                              | Budget 2016 | Comptes 2016 |
|------------------------------|-------------|--------------|
| Compte général               | 0.00        | 61'472.81    |
| (financement par les impôts) |             |              |
| Service du feu               | 0.00        | 26'665.85    |
| Alimentation en eau + SECTA  | 620.00      | - 4'679.67   |
| Traitement des eaux usées    | - 36'500.00 | - 34'233.53  |
| Gestion des déchets          | 14'750.00   | 20'532.45    |

En observant que les résultats finaux tels que présentés ci-dessus, on peut se réjouir que les comptes 2016 soient conformes aux prévisions budgétaires. Toutefois, à l'instar des comptes 2015, nous constatons de grandes différences dans certains groupes de matières :

|                      | Diff.comptes/budget<br>2016 en CHF | Diff.comptes/budget<br>2016 en % |
|----------------------|------------------------------------|----------------------------------|
| Charges de personnel | + 383'000                          | + 10,9%                          |
| Biens et services    | + 575'000                          | + 17,7%                          |
| Charges de transfert | - 410'000                          | - 3,1 %                          |
| Revenus fiscaux      | + 569'000                          | + 6,9 %                          |

Les charges de transfert concernent les participations financières que la commune paye aux autres collectivités publiques, principalement au canton. Ce sont des charges que la commune peut difficilement influencer.

Le dépassement des charges de personnel et biens/services est compensé par la diminution des charges de transfert et par l'augmentation des revenus fiscaux. Si un de ces deux derniers groupes de matière avait été conforme au budget, les comptes 2016 se seraient soldés par un excédent de charges vu les dépassements des charges de personnel et des biens et services. Pour les années à venir, nous demandons au Conseil communal d'être attentif à l'évolution de ces groupes de matière afin d'éviter que de telles différences ne se reproduisent.

En date du 11 mai dernier, le Conseil communal a invité la Commission de gestion et de surveillance à une présentation des comptes 2016. La CGS remercie le Conseil communal ainsi que l'administrateur des finances pour les explications fournies à cette occasion. Après les avoir analysés, la CGS recommande aux membres du Conseil général d'approuver les comptes 2016 dont le compte global se solde par un excédent de revenus de fr. 69'757.91, après comptabilisation d'amortissements supplémentaires obligatoires de fr. 176'799.70. La CGS tient particulièrement à remercier M. Charles-André Beuchat, administrateur des finances, pour la qualité et la précision de son travail.

<u>M. Nicolas Curty</u>, PLR et sympathisants : explique qu'il a quelques questions qu'il a préalablement soumises à M. Beuchat et au Conseil communal. Il propose de poser la question et de laisser répondre l'Administrateur des finances.

Il souhaite savoir, au niveau du Service social centre Orval, pour fr. 1.- de salaire que la commune doit payer pour engager du personnel supplémentaire pour s'occuper de tous ces dossiers, il aimerait connaître le pourcentage qui est rétrocédé via la compensation cantonale dont on a parlé tout à l'heure.

M. Charles-André Beuchat, Administrateur des finances : explique qu'il ne peut pas répondre exactement sur fr. 1.- d'augmentation ce qui va nous être rétrocédé

de la péréquation financière pour les œuvres sociales. Par contre, il peut donner une information qui fait une différence entre le budget et les comptes. Le budget 2016 pour le SSCO qui se basait sur les besoins :

530 % de postes d'assistantes sociales (PEA et Aide sociale)

430 % de postes de secrétaires (PEA et Aide sociale)

Puis, la situation a évolué et le canton (DSAP) a autorisé le 30 mars 2016 le plan de postes suivant, part pour la direction comprise :

655 % de postes d'assistantes sociales (PEA et Aide sociale, rétribués à fr. 134'100.00 pour 100 %)

344 % de postes de secrétaires (PEA et Aide sociale), rétribués à fr. 111'500.00 pour 100 %)

Or, dans les faits, nous avons eu la situation suivante :

656 % de postes d'assistantes sociales (PEA et Aide sociale)

530 % de postes de secrétaires (PEA et Aide sociale)

C'est principalement pour cela qu'il y a autant de différence au niveau des traitements. Enfin les forfaits revendiqués au canton ont largement suffi pour couvrir toutes nos charges. Ce qui veut dire que pour fr. 1.- de salaire supplémentaire versé pour les secrétaires, le remboursement était de plus que fr. 1.- dans les comptes 2016, d'autant plus que le compte a bouclé par un bénéfice de fr. 10.-par habitant.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : concernant la crèche communale, quel est le montant des charges supplémentaires généré par le remplacement de deux personnes qui sont invoquées dans le rapport au groupe de matière 30 ? Pourquoi a-t-il fallu remplacer ces deux personnes et quelles sont les charges supplémentaires générées par ce cas ?

M. Charles-André Beuchat, Administrateur des finances : répond que le Conseil communal a dû se résoudre à se séparer d'une éducatrice de la petite enfance. Une convention établie à cet effet prévoyait une libération de l'obligation de travailler au 31.07.2016 et un paiement du salaire jusqu'au 31.10.2016. Cela représente une charge supplémentaire de quelque fr. 16'500.00 sans compter les charges sociales.

A la crèche communale, une éducatrice de la petite enfance était en incapacité de travail de longue durée pour raison de maladie, à savoir à 100 % dès le 01.01.2016 puis, progressivement elle est redescendue à 20 % à partir du 28.10.2016. Toutefois, elle a reçu son salaire à 100 % durant toute l'année. Pour cette personne, nous avons tout d'abord reçu de l'assurance 90 % de son salaire. Nous n'avons ensuite plus rien reçu de l'assurance maladie APG dès le 28.10.2016 étant entendu qu'elle disposait d'un degré d'incapacité à 20 %.

Pour pallier à ces deux cas spéciaux, une employée a été engagée pour assurer principalement le remplacement de ces deux personnes. Son contrat de travail a cependant été maintenu à 100 % bien que le taux d'incapacité de travail de la collaboratrice en arrêt maladie diminuait. Cela pour assurer le bon fonctionnement

du service d'une part et pallier à des remplacements fréquents d'autre part. En effet, il est à relever que le taux d'absentéisme à la crèche est plus important que dans les autres services certainement par le fait qu'il y a un contact permanent avec les enfants. Donc, si du salaire de cette personne remplaçante, on déduit les prestations de l'assurance maladie APG de la collaboratrice en arrêt maladie qui s'élevant à fr. 29'557.35, une charge supplémentaire de fr. 31'000.00 en résulte.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : s'interroge également sur la provision pour heures supplémentaires et vacances: s'agit-il du premier exercice durant lequel cette provision est constituée ?

M. Charles-André Beuchat, Administrateur des finances : il s'agit effectivement de la 1 ère fois que cette provision est constituée. Elle est obligatoire et figure en outre dans le tableau des provisions dans le rapport sur les comptes 2016.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : concernant cette provision pour heures supplémentaires et vacances: est-il possible d'indiquer (sans citer de nom de collaborateur) le total d'heures supplémentaires accumulées au 31 décembre 2016 en indiquant les 5 plus grosses positions, avec la même question pour les vacances.

<u>M. Charles-André Beuchat</u>, Administrateur des finances : le nombre total d'heures se monte pour l'ensemble des services à 958 heures à fin 2016. Dans le détail les chiffres sont les suivants :

SSCO:
Travaux publics:
Administration:
178 heures
Bâtiments:
116 heures
Piscine:
98 heures
Crèche:
20 heures

Le nombre de jours de vacances accumulés se monte pour l'ensemble des services à 280 jours, ce qui représente 1'761 heures (heures corrigées par rapport au taux d'activité). Dans le détail les chiffres sont les suivants :

SSCO:

Administration:

Bâtiments:

Piscine:

Crèche:

Travaux publics:

87 jours, soit 474 heures
61 jours, soit 332 heures
44 jours, soit 254 heures
41 jours, soit 344 heures
37 jours, soit 273 heures
10 jours, soit 84 heures

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : dans le groupe de matières 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation", il y a un dépassement budget

- de fr. 575'000.-, soit 18 %, dès lors, quel est le montant du matériel informatique supplémentaire qui a dû être acquis?
- M. Charles-André Beuchat, Administrateur des finances: le montant supplémentaire relatif à l'achat de matériel informatique se monte à fr. 31'700.00, principalement à l'administration pour fr. 16'500.00 et au SSCO pour un montant de fr. 15'700.00.
- M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : pourquoi le mandat donné à un architecte local n'était pas budgété et quel a été son montant ?
- <u>M. Charles-André Beuchat</u>, Administrateur des finances : il s'agit d'une décision du Conseil communal du 08.09.2016 donc bien après l'établissement du budget. Le montant des honoraires se monte à fr. 55'300.00.
- M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : quel est le montant découlant des fuites d'equ ?
- M. Charles-André Beuchat, Administrateur des finances : environ fr. 182'000.00 pour l'année 2016.
- M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : quel est le montant découlant de l'entretien des immeubles ?
- M. Charles-André Beuchat, Administrateur des finances : le montant est de fr. 397'000.00 pour tous les immeubles confondus, pour un budget de fr. 241'900.00, soit un dépassement de fr. 155'100.00. A noter cependant la réfection de la toiture de la halle de gymnastique de Bévilard pour un montant de quelque fr. 60'600.00 dont le Maire a donné connaissance.
- M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : quel est le montant découlant de la maintenance des logiciels ?
- M. Charles-André Beuchat, Administrateur des finances : le coût de la maintenance des logiciels qui comprend aussi le support représente fr. 152'455.00, soit fr. 79'355.00 de plus que le budget. Pour information, le support informatique se monte à environ fr. 45'000.00.
- <u>M. Nicolas Curty,</u> PLR et sympathisants : quel est le montant des éliminations d'impôts ?
- M. Charles-André Beuchat, Administrateur des finances : les éliminations d'impôts se montent, pour 2016 à fr. 230'600.00 pour les impôts communaux généraux.

Fr. 5'608.00 pour les impôts spéciaux dont les gains immobiliers par exemple et fr. 2'082.00 pour la taxe immobilière.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : dans les autres financements spéciaux, Compte 29300.05 - préfinancements « fonds des bourses », inchangé par rapport à 2015, ce financement spécial se monte au 31.12.2016 à fr. 100'000.00. En quoi consiste ce financement spécial ?

M. Charles-André Beuchat, Administrateur des finances : ce préfinancement qui avait été établi par la commune de Bévilard en 1964 prévoit qu'une bourse communale, en cas d'apprentissage ou d'études, est versée aux ayants droit. Un prêt unique de fr. 5'000.00 au maximum peut aussi être accordé aux étudiants méritants. Selon le règlement, le Conseil communal devrait fixer chaque année les normes et le barème applicables sur proposition de la commission des bourses (qui n'existe plus). Ce règlement est manifestement obsolète et doit être révisé.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : encore une question générale sur les "Autres financements spéciaux": est-ce que le Conseil communal a analysé la possibilité de dissoudre ceux qui ne sont plus nécessaires et, si oui, quels sont-ils ?

M. Charles-André Beuchat, Administrateur des finances : répond que certains financements spéciaux pourraient être éliminés. Il s'agit d'héritages provenant des anciennes communes. A son avis les financements spéciaux qui pourraient être éliminés sont les suivants :

- FS Bibliothèque de l'école primaire ;
- FS Compte Tour de Romandie, pourrait financer la Fête du Sport ;
- FS Carottages des terrains du FC;
- FS Machine à peindre ;
- FS Ancien stand de tir.

Il est vrai qu'avec 3,4 millions de fortune, ces petits financements n'auraient plus leur raison d'être

<u>Mme Nadine Graber</u>, Liste libre : se basant sur le rapport de la Commission de gestion et de surveillance et sur l'excellent travail de M. Beuchat, la Liste libre, à l'unanimité, décide d'accepter les comptes 2016 et recommande au Conseil général d'en faire autant.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

<u>DECISION</u>: les comptes communaux 2016 présentant des charges d'un montant de fr. 24'250'545.16, des revenus pour fr. 24'312'017.97 et un bénéfice de fr. 61'472.81, sont acceptés à l'unanimité.

5. <u>Réponse à la motion 2016/01 du PS et sympathisants « créer les conditions-cadres pour une planification optimale des infrastructures d'accueil, d'encadrement et d'éducation dédiées à l'enfance »</u>

<u>M. Sébastien Blanchard</u>, Président : passe la parole à M. Yann Minder, Conseiller communal, pour cette réponse qui a été adressée par écrit aux élus. Pour rappel, cette motion a été déposée le 5 décembre 2016 et développée par

son auteur le 6 mars dernier. Conformément au règlement, le Conseil communal a répondu dans les délais.

M. Yann Minder, Conseiller communal : en date du 5 décembre 2016, le groupe socialiste et sympathisant a déposé une motion intitulée « créer les conditions-cadre pour une planification optimale des infrastructures d'accueil, d'encadrement et d'éducation dédiées à l'enfance ». Le groupe proposait la création d'une commission non-permanente, composée de représentants communaux et d'intervenants externes, avec pour mandat de faire un inventaire des problématiques actuelles et de proposer différentes solutions.

Le Conseil communal y est favorable car les évolutions à venir dans le domaine scolaire et extrafamilial vont modifier les affectations de certains bâtiments et nécessiter d'importants investissements. Yann Minder s'est d'ailleurs déjà approché des membres d'un groupe de travail existant afin qu'ils intègrent la commission demandée. Elle pourrait se composer ainsi :

Monnerat Serge (Conseil général)

Weibel Sandrine (Conseil général)

Minder Yann (Conseil communal)

Morand Steve (Conseil communal)

Schaller Tatiana (Présidente Commission école Ecole secondaire du bas de la vallée)

Utermann Marc (Président commission scolaire)

Macary Monica (direction école primaire)

Bartlomé Djamila (directrice Ecole à journée continue)

Steiner Michelle (direction Crèche Au P'tit Château)

Le Conseil communal recommande l'acceptation de la motion afin que la commission non-permanente puisse être mise en place au plus vite. Cette dernière sera nommée aussitôt que l'exécutif aura validé son cahier des charges.

La discussion est ouverte.

<u>Mme Anissa Bartlomé</u>, PBD-UDC: son parti est sensible à ce sujet et estime que cette commission non-permanente va dans le sens d'une amélioration nécessaire et pour ces raisons, son groupe est favorable à la réponse du Conseil communal donnée à la motion du groupe PS. Elle remercie d'ores et déjà les membres qui vont s'investir dans cette commission.

<u>Mme Nadine Graber</u>, Liste libre : son parti adhère à cette motion proposée par le groupe PS. Toutefois, la Liste libre constate que cette commission est principalement constituée de personnes ayant un lien plus ou moins direct avec les écoles, la crèche et l'EJC. De ce fait, il est suggéré qu'un représentant externe supplémentaire, ayant des compétences techniques du bâtiment, puisse être intégré.

<u>M. Yann Minder</u>, Conseiller communal : cette remarque est correcte mais M. Steve Morand, conseiller communal, qui n'est pas dans le domaine scolaire participera et de manière ponctuelle, comme par exemple d'autres participants externes (architecte, etc.) aux séances et ce en fonction des sujets traités.

<u>DECISION</u>: la motion 2016 / 01 « créer les conditions-cadres pour une planification optimale des infrastructures d'accueil, d'encadrement et d'éducation dédiées à l'enfance » est acceptée à l'unanimité.

Le Président propose 10 minutes de pause.

#### 6. Election d'un membre à la Commission scolaire

M. Sébastien Blanchard, Président : suite à la démission de M. Ken Romy lors de la dernière séance du 6 mars 2017, un poste est à repourvoir au sein de la Commission scolaire. Celui-ci était un représentant de la liste libre et cette dernière nous a fait part de la candidature de M. Joao Dias de Campos.

Cette candidature d'un représentant de la liste libre est motivée du fait de l'article 1, alinéa 2 du règlement concernant les commissions communales qui accorde à chaque groupe une représentation proportionnelle au nombre de suffrages recueillis à la dernière élection du Conseil général.

M. Dias de Campos n'est pas encore membre du Conseil général, sa candidature est toutefois valable en l'état puisque selon l'alinéa 3 du même règlement et du même article : les commissions sont composées d'élus du Conseil général ou de citoyens éligibles de Valbirse sous réserve de l'article 19.

Il ouvre la discussion afin de savoir si un autre groupe souhaite faire une proposition de candidature ou si la liste libre souhaite nous présenter son candidat.

Mme Nadine Graber, Liste libre : son groupe propose comme nouveau membre à la Commission scolaire, en remplacement de M. Ken Romy, M. Joao Dias de Campos et ce à l'unanimité. Ce dernier possède la double nationalité suisse et portugaise, est très bien intégré au village et s'intéresse à la vie politique. Il était inscrit sur la liste libre au CG et maintenant il souhaite s'investir pour les écoles. Son parti pense qu'il a toutes les qualités humaines et professionnelles requises pour entrer dans cette commission. Pour ces raisons, la liste libre suggère au Conseil général de voter en faveur de M. Dias de Campos Joao.

<u>Mme Anissa Bartlomé</u>, PBD-UDC : soutient pour l'égalité des représentations, la candidature de M. Joao Dias de Campos pour la commission scolaire.

Aucune autre candidature n'est proposée.

<u>DECISION</u>: M. Joao Dias est élu membre de la Commission scolaire par 29 voix et 1 abstention. Il est félicité par applaudissements.

#### 7. <u>Election d'un membre à la Commission de gestion et de surveillance</u>

M. Sébastien Blanchard, Président: demande s'il y a des propositions des groupes Suite à son élection au Conseil communal, M. Jufer doit être remplacé au sein de la Commission de gestion et de surveillance. Tous les groupes étant représentés au sein de cette commission, il n'y a pas de notion de priorité pour un groupe ou l'autre, les candidatures sont donc ouvertes. A ce jour, une seule candidature a été communiquée, à savoir celle de M. Serge Monnerat du groupe PS et sympathisants. Il ouvre donc la discussion pour d'éventuelles autres candidatures ou pour le groupe PS de présenter son candidat sur le même principe que le point ci-dessus.

M. Serge Monnerat, PS et sympathisants: indique qu'il a déposé sa candidature aujourd'hui du fait qu'il n'y avait pas d'autre candidature d'autres groupes. Il estime dommage de laisser un poste vacant à la commission de gestion et de surveillance et que ce n'était pas un bon signal à donner aux électeurs, c'est pour cette raison qu'il se met à disposition de cette commission. Il ne souhaite cependant pas accumuler les mandats.

Aucune autre candidature n'est proposée.

<u>DECISION</u>: M. Serge Monnerat est élu membre de la Commission de gestion et de surveillance à l'unanimité. Il est félicité par applaudissements.

- 8. <u>Développement du postulat 2017 / 01 du PS et sympathisants «Et si à Valbirse la population se remettait à rêver un peu ? Elle pourrait s'approprier et magnifier la commune qu'elle a choisi de créer »</u>
- M. Sébastien Blanchard, Président: passe la parole au groupe PS pour le développement de ce postulat. Il relève un petit vice de forme à ce postulat qui n'a été signé que par M. Mathez démissionnaire lors de la dernière séance. Cette intervention devrait donc être rayée du rôle et cite l'article du règlement. Dès lors, il propose une petite entorse au règlement du fait que le bureau n'a pas relevé ce vice de forme.

**Décision** : les membres acceptent, à l'unanimité, la continuité du traitement de ce postulat.

M. Serge Monnerat, PS et sympathisants : est-ce que l'on vit bien à Valbirse ? Il croit effectivement que la plupart de nos concitoyens vivent bien à Valbirse. Est-il possible de faire mieux ? La réponse à cette question est toujours la même : évidemment on peut toujours faire mieux ! Il est grand temps de donner la parole aux citoyens de Valbirse, il est grand temps de faire appel aux idées, à la créativité, à l'originalité des habitants de notre commune.

Ce postulat du groupe socialiste et la commission qui en découle auront comme mission de soumettre aux autorités communales des propositions de réalisations propices à développer une image attrayante, conviviale, culturelle et sportive de Valbirse.

En effet, les membres du Conseil général, les membres du Conseil communal, sont tous afférés à la bonne marche du ménage communal, le temps manque pour prendre du recul et d'imaginer le Valbirse de demain.

Le groupe socialiste est persuadé qu'il faut mieux intégrer nos habitants aux réflexions concernant le futur de notre commune et que notre population est à même de faire parler sa créativité, son engagement et son originalité, combien d'idées et de projet se sont concrétisés de cette manière, donnons la parole aux habitants de Valbirse!

<u>M. Sébastien Blanchard</u>, Président, rappelle que le développement de ce postulat ne donne pas droit à l'ouverture de la discussion et indique au Conseil communal qu'il a un délai de 6 mois dès aujourd'hui pour répondre à ce postulat.

#### 9. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance

M. Sébastien Blanchard, Président : passe la parole à M. Eric Charpié, membre de la Commission de gestion et de surveillance.

<u>M. Eric Charpié</u>, PS et sympathisants, membre de la Commission de gestion et de surveillance : donne connaissance de l'audit sur la vérification des factures des eaux qui a eu lieu le 31 mai dernier en présence de Messieurs Beuchat, Hennet (en remplacement de M. Blaesi) et Mme Perla.

### Rapport d'audit

| Thème :            | Service des eaux : vérification de la méthode de tarification |
|--------------------|---|
| Audit réalisé le : | 31.05.2017, 10.00 – 12.00                                     |

| Par :                    | Jacques Honri Jufor / Eric Charnió   |  |
|--------------------------|--|--|
| rai.                     | Jacques-Henri Jufer / Eric Charpié   |  |
| Personnes auditionnées : | Charles-André Beuchat / Manuel Hennet / Monica Perla   |  |
| Bases légales /          | Loi cantonale sur l'alimentation en eau (LAEE)   |  |
| normes :                 | Art. 10 Autofinancement  |  |
|                          | L'alimentation en eau, y compris celle des hydrants pour la protection contre le feu, doit s'autofinancer.   |  |
|                          |  |  |
|                          | Recommandation W1006 de la SSIGE (Société Suisse de l'industrie du gaz et des eaux)  |  |
|                          | Les distributeurs d'eau sont investis d'un mandat public de première importance. En position de monopole naturel, ils sont tenus à la plus grande transparence dans leur financement. La recommandation W1006 définit, entre autres choses, la méthode de calcul des taxes et des contributions. Souscrivant au principe de la couverture des coûts et du consommateur-payeur, elle préconise un système de pilotage financier et instaure une règle fondamentale : les taxes de base doivent couvrir au moins 50 à 80% des coûts globaux. |  |
|                          | Règlement d'alimentation en eau potable de la commune mixte de Valbirse  |  |
|                          | Art. 32 Financement des installations  |  |
|                          | L'alimentation en eau, y compris celle de la défense contre le feu par les hydrants, doit s'autofinancer.  |  |
|                          | Le financement du Service des eaux se base exclusivement sur   |  |
|                          | <ul><li>a) Des taxes uniques et des taxes annuelles,</li><li>b) Des contributions ou des prêts alloués par des tiers.</li></ul>  |  |
|                          | Avec les gros consommateurs d'eau et les consommateurs de pointe, pour qui l'application du tarif engendrerait des frais manifestement sans rapport avec les coûts effectifs, le Service des eaux conclut un contrat de fourniture d'eau sur la base d'un prix coûtant de production et de consommation.   |  |
|                          | Art. 36 Taxe annuelle  |  |
|                          | Pour couvrir les charges annuelles du Service des eaux, l'usager verse une taxe annuelle.  |  |

La taxe annuelle est calculée sur la base de la totalité annuelle des m3 prélevés. (...)

L'organe exécutif du Service des eaux fixe le montant des taxes annuelles dans le tarif de l'eau, lequel doit être rendu public.

\_\_\_\_\_\_

#### Règlement tarifaire relatif à l'alimentation en eau potable d'alimentation en eau potable de la commune mixte de Valbirse

#### Art. 3 Taxe annuelle

La taxe annuelle se détermine en fonction de la consommation d'eau exprimée en m3, calculée sur une base annuelle (365 jours), selon la grille suivante :

|                    | annaene (303 jours), seron | _             |          |  |
|--------------------|----------------------------|---------------|----------|--|
| Consommation en m3 |                            | Taxe annuelle |          |  |
|                    | 0 à 24.99                  | CHF           | 120.00   |  |
|                    | 25 à 49.99                 | CHF           | 135.00   |  |
|                    | 50 à 74.99                 | CHF           | 165.00   |  |
|                    | 75 à 99.99                 | CHF           | 220.00   |  |
|                    | 100 à 124.99               | CHF           | 280.00   |  |
|                    | 125 à 149.99               | CHF           | 335.00   |  |
|                    | 150 à 1 <i>74</i> .99      | CHF           | 390.00   |  |
|                    | 175 à 199.99               | CHF           | 445.00   |  |
|                    | 200 à 224.99               | CHF           | 495.00   |  |
|                    | 225 à 249.99               | CHF           | 560.00   |  |
|                    | 250 à 274.99               | CHF           | 640.00   |  |
|                    | 275 à 299.99               | CHF           | 715.00   |  |
|                    | 300 à 349.99               | CHF           | 845.00   |  |
|                    | 350 à 399.99               | CHF           | 950.00   |  |
|                    | 400 à 449.99               | CHF           | 1'060.00 |  |
|                    | 450 à 499.99               | CHF           | 1'310.00 |  |
|                    | 500 à 599.99               | CHF           | 1'500.00 |  |
|                    | 600 à 699.99               | CHF           | 1'800.00 |  |
|                    | 700 à 799.99               | CHF           | 2'200.00 |  |
|                    | 800 à 999.99               | CHF           | 2'600.00 |  |
|                    | 1'000 à 1'199.99           | CHF           | 3'000.00 |  |
|                    | 1'200 à 1'399.99           | CHF           | 3'400.00 |  |
|                    | 1'400 à 1'599.99           | CHF           | 3'800.00 |  |
|                    | 1'600 à 1'799.99           | CHF           | 4'200.00 |  |
|                    | 1'800 à 1'999.99           | CHF           | 4'700.00 |  |
|                    | 2'000 et plus              | CHF           | 5'000.00 |  |

La taxe de consommation s'élève, par m3 consommé, à CHF 1.40. En cas de vente, d'achat d'un bien ou encore de départ d'un propriétaire, la taxe de base sera calculée au prorata des mois utilisés.

| Documents consultés :                         | <ul> <li>Règlement et tarif</li> <li>16 factures 2016 choisies de manière aléatoire, mais dont 5 concernent des membres du Conseil communal ou du personnel.</li> </ul>  |
|---|--|
| Points précis contrôlés pour chaque facture : | <ul> <li>Le nombre de m3 consommés est en adéquation avec le nombre d'utilisateurs, en partant du principe qu'il faut compter sur une consommation annuelle d'environ 40 m3/personne.</li> <li>La taxe de base annuelle facturée correspond au tarif adopté par le Conseil communal en date du 19.03.2015.</li> </ul>  |
| Constatation                                  | Toutes les factures consultées sont conformes au tarif en vigueur.   |
| générale :                                    | En général, la consommation d'eau par immeuble est en adéquation avec le nombre de personnes habitant dans l'immeuble.   |
| Points à améliorer :                          | Certains utilisateurs utilisent l'eau de pluie pour alimenter les chasses d'eau des toilettes. Ils diminuent ainsi leur consommation d'eau potable, ce qui est positif. Mais le déversement de cette eau de pluie est soumis à la taxe périodique (taxe de base + taxe de déversement par m3) conformément à l'article 31 du Règlement communal d'évacuation des eaux usées. Nous recommandons de contrôler que chacune de ces installations soit bien correctement inscrite dans le système de facturation étant donné que les m3 d'eau potable consommés ne sont pas identiques aux m3 d'eau déversés. |
| Recommandations :                             | Lors de la facturation, les immeubles dont la consommation n'est pas en adéquation avec le nombre d'utilisateurs, doivent être vérifiés.   |
|   | Le système utilisé pour définir la taxe (palier dépendant de la consommation) permet d'avoir un prix total par m3 (taxe de base + taxe de consommation) très stable. Selon les factures consultées, ce prix se situe dans une fourchette comprise entre CHF 3,75 et CHF 4,25 par m3). L'inconvénient, c'est que la taxe de base dépend de la consommation et peut ainsi, pour un même immeuble, varier d'une année à l'autre, alors que la taxe de base devrait être fixe.   |
|   | Lors de la prochaine révision du Règlement d'alimentation en eau potable et du Règlement d'évacuation des eaux usées, nous recommandons de revoir le système de facturation des taxes de base et d'opter pour un système qui garantirait une stabilité de ces taxes de base.   |
| Conclusion:                                   | Sur la base des factures consultées, la facturation est faite conformément à la règlementation en vigueur.   |

# 10. Rapport de la Commission scolaire

<u>M. Sébastien Blanchard</u>, Président : passe la parole à M. Marc Utermann, président de la commission scolaire.

M. Marc Utermann, Président de la commission scolaire, PLR et sympathisants :

#### Nouveaux engagements

A la rentrée en août 2017, plusieurs enseignants quitteront Valbirse, soit pour partir en retraite, soit pour aller dans d'autres établissements, soit encore pour partir voyager. Il s'agit de Mmes Catherine Gyger et Camille Wehrli et de MM. Joël Guillaume, René Eicher et Roberto Bernasconi. A la prochaine rentrée, 6 nouvelles enseignantes sont nommées: Mmes Florence Pfister, Lorette Fleury, Mélanie Ellenberger, Margaux Schindelholz, Romane Bourquin et Sylvia Schneider. La commission scolaire est encore à la recherche d'un enseignant pour 10 leçons, la décision tombera cette semaine. Les Autorités souhaitent d'ores et déjà le meilleur à celles et ceux qui ont beaucoup donné pour notre école et espèrent que les nouvelles enseignantes trouveront rapidement leur place, et se réjouissent de les accueillir. Il a été décelé chez ces personnes fraîchement engagées un grand enthousiasme à venir travailler dans notre école.

#### Nouveau vice-directeur

M. Utermann informe également que sur proposition de la commission, le Conseil communal a nommé M. Vincent Jolidon comme vice-directeur à partir d'août 2017. Il occupera un petit pourcentage de direction qui lui permettra de faire la formation nécessaire en 2018 : cette formation est prise en charge par le canton. M. Jolidon est un jeune enseignant plein d'entrain et d'engouement pour son travail et la directrice sera épaulée de la meilleure des manières pour les années qui viennent.

#### Groupe de travail

Lors de la séance du Conseil général du 6 mars, le président avait annoncé la création d'un groupe de travail pour réfléchir aux trajets et transports scolaires dans notre commune. Ce groupe de travail composé de personnes de la commission scolaire, représentant les diverses sensibilités politiques, et de l'Ecole à Journée continue (EJC), s'est rencontré à plusieurs reprises et un rapport va être rendu ces jours au Conseil communal. Il ne dévoilera pas son contenu maintenant, mais les membres ici présents seront tenus au courant dans les détails pour la prochaine séance du Conseil général en septembre. Il est bien clair que l'autorité politique tenait à faire de l'école une de ses priorités ces prochaines années et en tant que président de cette commission, il en est particulièrement heureux.

#### Nouveau membre comsco

M. Utermann est également très content d'être au complet depuis ce soir et d'accueillir le nouveau membre fraichement nommé représentant la liste libre, M. Dias de Campos.

#### 11. Informations du Conseil communal

M. Yann Minder, Conseiller communal, fête de la musique le 24 juin 2017 Ce sujet a déjà été abordé lors de la dernière séance, ceci est plutôt un rappel. Pour cette fête de la musique, la formule habituelle est reprise et se passera à l'extérieur en espérant un beau temps. Quatre groupes se produiront, la chorale de l'école primaire, puis Colour of Rice (artiste du vallon de St-Imier ayant participé à l'émission The Voice); ensuite Rock tradition qui est une musique folklorique de Court et la fête se terminera avec l'incontournable Jo-Mettraux. Pour cette occasion, c'est la fanfare de Malleray qui s'occupera de la restauration.

#### M. Yann Minder, Conseiller communal, fête du sport le 12 août 2017

La fête du sport se déroulera le 12 août et cette journée est prévue pour la présentation de toutes les sociétés sportives de Valbirse. C'est aussi une initiation aux sports conviviaux pour toute la famille. Ce sera également l'occasion de remettre les mérites sportifs d'honneur; de présenter les jeunes en sports étude. Une démonstration par la Société Flash Move est également prévue. La restauration aura lieu durant toute la journée.

M. Minder peut déjà annoncer, avant le début de la manifestation, qu'elle sera un succès du fait qu'un comité s'est constitué et qu'il est représenté par tous les 10 présidents des sociétés sportives de Valbirse. Plusieurs comités ont déjà eu lieu à ce jour et il est satisfait de constater qu'une synergie se crée entre toutes ces sociétés. Il remercie les membres de noter ces dates importantes dans leurs agendas.

#### M. Paolo Annoni, Maire, fête du 1er août

En préambule, il lance un appel au personnel communal qui prépare la salle afin que le drapeau des armoiries de Valbirse soit installé dans le bon sens !

Il remercie le distributeur de caramels qui doit être M. Jufer et qui lui a su mettre les armoiries dans le bon sens sur son paquet de gourmandises.

La fête nationale sera organisée cette année comme d'habitude dans le préau de l'école secondaire de Malleray. L'orateur officiel de cette soirée sera M. Gilles Monnier de Malleray, ingénieur en gestion nature HES.

La société de la Pétanque sera fidèle au rendez-vous et assurera la subsistance. La fanfare du 1<sup>er</sup> août se composera des membres des fanfares de Bévilard et Malleray. Le Maire invite d'ores et déjà les citoyens qui seront présents ce jour-là à participer à cette soirée très amicale et sympathique.

#### M. Paolo Annoni, Maire, jumelage et visite des autorités de Tar, Hongrie

C'est avec un grand plaisir que Valbirse a accueilli les membres des autorités de la commune de Tar du 18 au 21 mai dernier. Nos amis hongrois ont très apprécié l'accueil qui leur a été réservé. Le samedi soir, un conseil intercommunal a eu lieu afin de déterminer l'avenir de ce jumelage. Des échanges au niveau des écoles ont été proposés étant donné que les élèves peuvent entrer en contact avec les

moyens informatiques. D'autres ont été proposés au niveau de la culture qui doivent être affinés chacun de son côté.

Le tourisme a également été évoqué afin d'être développé du fait que plusieurs maisons sont vides à Tar, de plus, pour les amateurs de chasse, de grands domaines sont praticables pour ce sport.

D'autres informations doivent encore être données sur des sujets qui intéressent les autorités de Tar, spécialement dans le domaine des soins à domicile et des foyers de jour pour nos aînés.

Un contrat de jumelage officiel en bonne et due forme sera rédigé ces prochains mois. Toute personne ayant de l'intérêt pour ce jumelage et pour les actions citées sont les bienvenues dans les projets futurs.

#### M. Steve Morand, Conseiller communal, terrain de beachvolley

Suite à la demande de la société BMW 92, club de volley, qui demandait l'aménagement d'un terrain de beachvolley près de la piscine, le Conseil communal a étudié cette éventualité. Le plan de situation de cette installation est projeté au tableau.

Les autorités ont décidé la création de ce terrain qui sera mis à disposition de la population et entretenu par la société de volley. Ce terrain bénéficiera de normes officielles.

En parallèle, une demande de M. Gonzales a été faite par rapport à ses enfants qui font du trial, et qui souhaite qu'une place communale de vélo trial soit aménagée. Etant donné qu'il existe à proximité de ce terrain de beach, une grande parcelle qui doit être régulièrement tondue, il a été décidé de lui mettre à disposition cette place. M. Gonzales est très satisfait et il prendra les frais à sa charge pour élaborer cette piste de trial. Cet aménagement sera également à disposition de la population de Valbirse.

#### M. André Rothenbühler, Conseiller communal, information sur le PAL

M. Rothenbühler rappelle les deux séances d'information qui se sont déroulées les 4 avril avec les propriétaires concernés (sur invitation) et celle du 10 mai qui était publique. Plus de 100 personnes y ont participé. La publication d'information participative à la population a eu lieu du 27 avril au 29 mai 2017.

Il se réfère également au projet de territoire de Valbirse 2040 qui présentait une augmentation de la population d'environ 750 habitants. Il commente ensuite les données fédérales et cantonales par utilisateurs (voir ci-dessous).

| Données fédérales / cantonales                              | <u>Valbirse</u>             |
|---|-----------------------------|
| A 9) valeur de référence pour la<br>Densité des UT (par ha) | 53                          |
| A 9) densité des UT (par ha)                                | 43,3 (déficit de 9,7 UT ha) |

| K 7) besoin théoriques de terrain à    | 6,8 (ce qui représente les |
|--|----------------------------|
| Bâtir pour le logement (en ha)         | 15 ans prévus par la LAT)  |
| G 1) Zones HMC non construites (en ha) | 19,8 (soit 13 ha de trop)  |

Donc, concrètement par rapport à nos 750 habitants, finalement, avec le remplissage de la densification des zones à bâtir, on pourrait arriver à plus de 950 habitants et on devrait y arriver dans les 15 ans, ce qui veut dire qu'on aurait près de 43 ans de réserve de zones à bâtir. Il a donc fallu trouver des solutions et envisager des mixités en déclassant et en reclassant des zones d'habitation mixte et centre et plus de constructibilité avec par exemple la création d'une zone H4 et d'une zone centre. Ce qui a aussi été fait, c'est de concentrer les nouvelles zones d'habitation dans des zones à planification obligatoire. Quatre zones existantes de zones planification spéciale et il a été présenté dans ce nouveau plan d'aménagement local, 11 nouvelles zones à planification obligatoire. Un certain nombre de zones ont été enlevées de ce projet qui étaient complètement construites (des cartes illustrent les explications ci-dessus).

Pour la suite du calendrier, la Commission de gestion et de territoire se réunira le 13 juin pour récolter les informations des 12 remarques reçues durant le dépôt; le Conseil communal en prendra également connaissance lors de sa séance du 15 juin. Le règlement de construction sera également revu par l'Exécutif puis adopté à fin juin afin qu'il puisse ensuite transmettre livrer les 12 exemplaires nécessaires à l'OACOT pour examen le 7 juillet 2017. Cet Office devrait étudier ce plan d'aménagement local dans les 3 mois en espérant avoir une réponse d'ici la fin de l'année. Une procédure de dépôt public aura lieu durant un mois avec la possibilité de dépôt des oppositions formelles et des séances de conciliation si nécessaire. Le Conseil communal espère donc pouvoir présenter le plan d'aménagement local révisé soit en mars ou en juin 2018, soit d'ici un an avec une entrée en vigueur de ce document au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Pour l'instant, le calendrier est donc respecté.

# M. Stève Blaesi, Conseiller communal, informations sur les travaux de réfection des canalisations eaux usées et eau potable

Comme responsable du dicastère des eaux et pour quelques jours encore des travaux publics ad interim, il informe qu'énormément de travaux seront mis en route tout prochainement. Soucieux du confort des citoyennes et citoyens, le Conseil communal portera une attention particulière à l'information à la population, aux partenaires communaux et externes concernant l'état d'avancement des travaux. Voici la liste des travaux prévus ces prochains jours ou mois, dont pour certains le Conseil général avait voté un crédit.

- Le Botat, la Lignière et le Lion d'Or ;
- Rue des Tilleurs, déplacement de la conduite d'eau potable pour permettre la viabilisation des 3 terrains sur les parcelles Sprunger (haut du village de

- Malleray), dont les travaux sont à adjuger et à débuter dès que possible mais simultanément avec le lotissement Sprunger;
- Rue des Côtes, projet réactivé (près de la Coop), élargissement et réfection de la partie inférieure y compris changement de la conduite d'eau potable et pose d'un collecteur d'eaux claires. Un crédit de fr. 243'000.- a été voté par le Conseil communal ; les travaux sont à adjuger et le début des travaux est prévu en septembre. A noter que les travaux des CFF ont permis de poser les conduites sous le passage à niveau par excavation et non pas par la méthode d'un pousse-tube bien plus onéreuse. Une subvention devrait être accordée par la participation d'une partie des travaux ;
- Démolition du réservoir de Pontenet et de la station de captage du Coin des Bois, les travaux démarreront dès que les permis de construire auront été accordés par la Préfecture;
- Chemin piétonnier reliant la Landi au village de Pontenet, projet coup de cœur débuté par les anciennes autorités de Pontenet et qui a été repris par l'ancien conseiller communal Manuel Hennet qui a fait créer ce chemin en chaille et réalisé après les vacances, voire début de l'automne. Ce chemin permettra aux citoyens d'avoir un certain confort et de ne pas cheminer sur la route;
- Les conteneurs semi-enterrés ont été posés et sont en fonction, si des problèmes devaient être constatés, il faut en référer à la commune, c'est ainsi que les services techniques pourront améliorer cette nouvelle manière de faire.

#### 12. Informations du président du Conseil général (articles 26, 28, 30, 32)

Le Président indique que la motion suivante a été déposée :

- Motion (2017 / 01) du groupe Alternative intitulée « Dynamiser les procédures ». L'urgence est demandée par le motionnaire.

Conformément à l'article 27, al. 4 du règlement du Conseil général qui stipule que le Conseil général peut autoriser le développement le soir même du dépôt, le Président met cette demande en votation.

<u>Décision</u>: la demande de traitement en urgence de la motion 2017 / 01 est acceptée par 23 voix.

M. Franco Villoz, Alternative: le règlement d'organisation prévoit aux articles 27 al. 3, 29 al. 3 et 31 al. 2 (et non 3 ensuite d'une probable erreur de numérotation des articles) que les auteurs de motion, postulats et interpellation attendent au mieux 3 mois ou au pire 9 mois avant de pouvoir être développées oralement devant le Conseil général le contenu de leur intervention.

L'auteur de ces interventions doit donc attendre une, deux voire même trois séances avant de pouvoir s'exprimer sur le thème qu'il vient de travailler, d'approfondir

et pour lequel il a rédigé son texte. Il estime que c'est trop long! Il remarque même que l'exemple a été donné ce soir qu'un auteur d'une motion n'a même pas eu la possibilité de s'exprimer sur son intervention ayant démissionné juste après et son parti estime cela regrettable

Il demande au Conseil communal de proposer une modification de ces trois articles afin que le développement oral des motions, postulats et interpellations surviennent le jour de leur dépôt ou au plus tard lors de la prochaine séance du Conseil général dans les cas de dépôts survenus hors séance du Conseil général, soit pour le bureau du Conseil général, au sens des al. 2 des articles précités.

Il demande l'urgence non qu'il estime qu'il faille une réponse immédiate à une question urgentissime pour la vie de Valbirse mais uniquement pour mieux illustrer le thème de ces motions, postulats et interpellations qui doivent attendre un peu trop longtemps avant de pouvoir être développés; ce qui à son avis fait perdre un peu de valeur à l'intervention.

#### 13. Questions orales

<u>M. Sébastien Blanchard</u>, Président : rappelle la possibilité de s'inscrire en début de séance pour des questions orales. Le temps total imparti à ce point de l'ordre du jour est de 30 minutes.

M. Daniel Salzmann, Liste libre : « situation future de la médecine de premier recours dans la Vallée de Tavannes »

Suite à l'annonce, il y a quelques semaines du transfert du cabinet du Dr. Greco de Tavannes à Bienne à fin juin, il se pose la question de la situation médicale dans la Vallée de Tavannes.

À Tavannes, avec le départ du Dr. Greco, il ne restera plus qu'un cabinet, actuellement partagé par 2 médecins dont l'un prendra très prochainement sa retraite.

À Reconvilier, les 2 médecins actuellement en activité sont proches de la retraite, et il n'est pas certain du tout que leurs cabinets puissent être remis à de nouveaux médecins.

À Valbirse, nous avons 3 cabinets de médecins qui sont fort occupés et qui n'acceptent quasi plus de nouveaux patients.

À Court, finalement, le médecin de la place a déjà dépassé l'âge de la retraite et est toujours en activité.

Aujourd'hui déjà, de nombreux patients ne trouvent pas de médecins et doivent être orientés vers les urgences de l'hôpital.

Ce constat fait craindre un grand vide en matière de médecine de premier recours dans la Vallée de Tavannes ces prochaines années. Et ce d'autant plus, que selon le document « Vision Valbirse 2040 » qui nous a été présenté en septembre 2016, on peut s'attendre à une forte augmentation de la population de Valbirse, ce qui va automatiquement engendrer une augmentation de la demande en matière de médecine.

Ceci étant dit, j'aimerais poser les questions suivantes au Conseil communal :

- 1. L'implantation d'un centre médical, à l'image du MediCentre de Moutier sur la commune de Valbirse a-t-elle été envisagée ?
- et plus particulièrement dans les bâtiments d'Espace Birse ?
- 3. Si tel est le cas, où en est le projet ?
- 4. Quels en seraient les contours ?
- 5. Et dans quel délai un tel centre pourrait-il être fonctionnel ?

<u>Mme Séverine Barbagallo</u>, Conseillère communale : répond que l'évolution de la démographie des médecins a amené le Conseil communal à lancer une réflexion d'avenir concernant une structure éventuellement inspirée du MediCentre de Moutier.

Pour cela, Paolo Annoni et elle-même ont rencontré M. Sartori, directeur de l'HJB qui a été ouvert à ce projet. Il a redirigé notre commune auprès du Dr Horton, directeur et chargé de projet du MediCentre.

Il a été discuté du fonctionnement du centre et une visite des locaux a eu lieu, puis un entretien stratégique a aussi eu lieu concernant le développement de structures semblables à Tavannes puis à Valbirse.

Dr Horton propose une structure de 3-4 cabinets à Valbirse qui d'après lui permettrait de couvrir les besoins.

Une mise en route séquentielle des projets de Tavannes puis de Valbirse permettrait d'utiliser les compétences de l'équipe de projet déjà rodée.

Il est donc prématuré, en l'état actuel des choses de parler de locaux car ils dépendront des besoins spécifiques qu'un futur groupe de travail établira.

Mme Barbagallo espère vivement pouvoir avancer dans ce projet avec l'aide du Dr Horton qui semblait favorable à cette demande.

Elle espère avoir répondu aux questions et se fera un plaisir d'informer du futur de ce projet, notamment après les votations du 18 juin prochain à Moutier, ce projet étant dépendant du résultat de ces dernières.

#### M. Daniel Salzmann est satisfait.

M. Franco Villoz, Alternative: relate que la N16 a ouvert ses portes, ou mieux ses tunnels et ses ponts le 3 avril dernier. Il dit la fréquenter avec assiduité pour se rendre à son travail ou pour visiter sa famille. Par contre, il voit chaque jour les noms des communes desservies par celle-ci, Tavannes, Reconvilier, Orvin, Frinvilier, Court, Loveresse, Moutier mais il ne voit pas Bévilard, Malleray et Pontenet.

Etant donné l'énumération citée précédemment, il se rend compte que la grandeur de la commune ne semble pas jouer un rôle déterminant des villages cités. Aussi, il demande au Conseil communal s'il ne pourrait pas intervenir auprès de l'Office des routes nationales à Payerne afin de leur demander s'il ne serait pas possible, dans un proche avenir, d'indiquer les 3 villages sur un des nombreux panneaux de sortie qui fleurissent le long de la N16.

M. Paolo Annoni, Maire : répond que la réflexion a déjà été faite et un courrier a été adressé à l'Office des ponts et chaussées et une réponse est attendue afin que le nom de ces 3 villages soient mentionnés sur les panneaux de l'A16.

#### M. Franco Villoz est satisfait.

#### 15. <u>Démission</u>

M. Sébastien Blanchard, Président: se réfère à la prochaine démission de Jacques-Henri Jufer, conseiller général, qui a été brillamment élu lors de l'élection complémentaire au Conseil communal du 21 mai dernier. M. Jufer a déjà transmis sa lettre de démission mettant fin à son mandat de conseiller général pour le 13 juin 2017, c'est-à-dire demain. Il le remercie pour son engagement et son travail au sein de l'Exécutif, le félicite pour son élection et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions. Il lui remet une petite attention.

M. Jacques-Henri Jufer, Liste libre: il se dit très surpris par ce résultat obtenu au premier tour, donc il conseille de ne jamais lui demander des pronostics pour des votations ou élections, il risquerait forcément de se tromper. A tel point qu'il a souhaité faire dans l'urgence le dernier audit sur la tarification de l'eau potable le 31 mai dernier avec M. Eric Charpié et pouvoir ensuite démissionner de cette commission dans les délais, afin qu'elle puisse repourvoir ce poste ce soir. Il remercie les membres de la Commission de gestion et de surveillance pour leur confiance et leur collaboration constructive réalisée pendant ces années à la tête de cette commission.

Il se dit très content d'intégrer le Conseil communal mais c'est avec un pincement au cœur qu'il quitte la CGS, il la trouve très importante dans le fonctionnement d'une commune comme Valbirse. Un bon travail a été fait et la commission est interparti, tous les groupes sont représentés et malgré cette représentation, il peut dire que les membres ont toujours été sur la même longueur d'ondes par rapport aux points soulevés. Il y règne une bonne ambiance et juste une petite anecdote, il

signale que certains membres lui avaient fait part qu'ils n'avaient pas voté pour lui car ils souhaitaient le garder au sein de la CGS. Cela le touche beaucoup.

Au début du mandat de cette commission, il avait été décidé d'adopter certains principes qui peuvent se résumer par les mots suivants : transparence, impartialité, proportionnalité, priorisation, proactivité, soutien et communication. Je sais qu'en intégrant le Conseil communal, organe exécutif, il aura un devoir de collégialité, c'est-à-dire de respecter l'opinion de la majorité qui se dégage de cet organe, mais il indique que sa façon de fonctionner et sa manière de penser ainsi que sa ligne ne vont pas changer par rapport au bien qu'il peut amener à Valbirse.

Son souhait serait de faire que les membres du Conseil général puissent acquérir de plus amples connaissances en matière communale. Il sent parfois que les membres sont encore un peu timides en relevant que les sujets sont trop compliqués et qu'ils n'arrivent pas à prendre position. Ils ne se sentent pas assez informés mais il sait par expérience que quand il était secrétaire communal à Bévilard, il a eu la chance d'avoir une conseillère communale, qui est ici ce soir, qui avait repris le dicastère des constructions et de l'urbanisme et qui finalement d'après ses dires n'y connaissait pas grand-chose et cela a été une riche expérience de part et d'autre. L'administration est ensuite là pour apporter le côté technique et informer sur les dossiers.

Il reste également à disposition, en cas de besoin, pour des explications techniques et non pas politiques pour certains dossiers ; d'autant plus que cela relève de sa profession mais sans toutefois prendre position.

Pour l'avenir, il souhaite qu'un maximum de citoyennes et citoyens de Valbirse aient la volonté et le plaisir de s'engager pour notre commune et il se réfère à la motion du PS qui va dans ce sens.

Il remercie les membres de la CGS, le Conseil communal pour sa collaboration, le personnel aussi bien technique qu'administratif, qui est représenté ce soir au sein de la galerie.

Il ne voudrait pas terminer sans rendre hommage à son épouse Nadège qui a confectionné les caramels distribués. Ce n'est pas le fait qu'elle les ait confectionnés, mais le plus impressionnant est qu'elle ait proposé de les faire, puisqu'il n'y aurait pas pensé et il admet que l'idée ne vient pas de lui. Il la remercie donc chaleureusement et surtout il dit qu'il faut être conscient que ce n'est pas facile si on n'a pas quelqu'un à la maison qui soutient un élu dans ses démarches, il n'est pas possible d'aller plus loin, et il lui rend hommage ce soir pour son soutien.

Il est félicité par applaudissements.

M. Sébastien Blanchard, Président : il remercie sincèrement toutes les personnes qui ont participé à la préparation et à la bonne tenue de cette séance. Il clôt cette deuxième rencontre du Conseil général de l'an 2017 et il invite bien cordialement les membres à partager un apéritif à l'issue de cette rencontre.

La séance est levée à 21h15.

#### AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président Le Secrétaire La Secrétaire PV

Sébastien Blanchard Lenweiter Thierry Aeberhard Sandra